

---

## **Règlement particulier du tournoi de doubles de Tremblay en France 5 et 6 décembre 2020**

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

### **Article 1 : généralités**

---

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro 20.LIFB.93/TI.F./001 et sous le nom « *tournoi de doubles de Tremblay en France* ». Il se déroule les **5 et 6 décembre 2020** au gymnase Toussaint Louverture, route de Petits Ponts 93290 Tremblay en France, sur 7 terrains
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 La Juge-Arbitre de la compétition est **Brigitte Vincent**. ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le tournoi est organisé par le club Tac Badminton.

### **Article 2 : séries et tableaux**

---

- 2.1 Le « tournoi de doubles de Tremblay en France » est un tournoi **National** qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « cadet », « junior », « senior » et « vétéran ».  
Les séries proposées sont P, D9/D8 et D7/R6 dans les tableaux de double (homme, femme et mixte). Les tableaux de doubles hommes et doubles dames se joueront le samedi jusqu'aux finales. Les tableaux de doubles mixtes se joueront le dimanche jusqu'aux finales. Le mode de qualification se fera en poule
- 2.2 Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper deux séries ou de ne pas ouvrir un tableau si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à 4 paires pour les tableaux.
- 2.3 Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries en fonction du nombre d'inscriptions. Les tableaux en poules de 4, 2 sortants par poule seront priorisés.

### **Article 3 : inscriptions**

---

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au jeudi 5 novembre 2020 (cachet de la poste faisant foi ou date du mail). Les classements seront arrêtés à cette date (*pour la confection et validation des tableaux*).
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au vendredi 21 novembre 2020. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 La fiche d'inscription est à envoyer **par courrier** à l'adresse suivante :  
Delphine Vellutini  
15 rue des Alpes  
93290 Tremblay en France  
  
Ou **par mail** à : [defred@wanadoo.fr](mailto:defred@wanadoo.fr)
- 3.4 Le règlement se fera par espèces ou par chèque à l'ordre de « TACB », le jour du tournoi, dès l'arrivée au gymnase, à la table de pointage.
- 3.5 La prise en compte des inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **15 € pour 1 tableau, 20 € pour 2 tableaux**. Ces sommes incluent les 2€ de participation fédérale.
- 3.7 En double, les paires seront inscrites dans la série du joueur le mieux classé et dont le classement ne peut être 16 fois supérieur au joueur ayant, le plus petit classement de la série.

---

## Article 4 : forfaits

---

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au « *tournoi de doubles de Tremblay en France* » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
  - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur.**
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.
- 4.4 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.
- 4.5 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.

---

## Article 5 : déroulement

---

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le RSL grade 3.
- 5.6 C'est un tournoi standard. samedi 08h00 à 22h00 et dimanche de 08h00 à 19h00
- 5.7 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Les répercussions de la touche d'un obstacle au-dessus des terrains seront énoncés par le juge-arbitre au cours de la compétition (au début de chaque journée, puis répétées au début de chaque tableau)

- 
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
  - 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
  - 5.13 La participation au « tournoi de doubles de Tremblay en France » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
  - 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
  - 5.15 Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi.
  - 5.16 Les récompenses ne seront remises aux lauréats uniquement lors de la cérémonie protocolaire.

**Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.**